

publiées par MM. C.-O. Beauchemin & fils, Montréal, sont approuvées à la condition que, dans la prochaine édition, les principales lignes de chemin de fer des différents pays soient indiquées et que le texte soit révisé attentivement, de façon à ce qu'il soit tenu compte des changements qui ont eu lieu depuis plusieurs années dans les limites de certains pays;

3. "Cartographie". Approuvé.

III. Le sous-comité ne croit pas devoir donner une recommandation spéciale aux traités d'Hygiène de M. le docteur Desroches, qu'il a déjà approuvés.

(Signé)

† ANTOINE, évêque
de Sherbrooke.

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu : "Que le sous-comité pour l'examen des livres de classe soit chargé d'étudier la question d'un choix spécial des livres d'école actuellement en usage ou approuvés, dans le but de recommander spécialement et d'arriver à substituer finalement à ces livres, dans un délai aussi court que possible, lorsque le texte est également bon, les livres les mieux imprimés et contenant le plus grand nombre de vignettes et gravures propres à attirer et à fixer l'attention des élèves."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'honorable F. Langelier, Mgr Bégin est nommé membre du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, en remplacement de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté.

Dixième session du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à l'École normale Laval, à Québec, le 31 août et le 1er septembre 1892

PRÉSENTS : M. P.-S. Murphy, président, M. l'abbé Rouleau, MM. F.-X. Drouin et F.-X. Toussaint, et M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval, agissant comme examinateur-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Trois candidats sont admis à subir l'examen, savoir : MM. Joseph-Evariste Genest-Labarre, Georges-Paul-Émile Famelard et Louis-Abdon Guay, les deux derniers ayant obtenu l'autorisation de tenter une nouvelle épreuve sur les matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu des notes qui leur semblaient suffisamment satisfaisantes à l'examen qu'ils ont subi précédemment.

Ils ont obtenu les notes qui suivent : MM. Genest-Labarre et L.-A. Guay "avec distinction", et M. G.-P.-É. Famelard "avec grande distinction".

Le rapport ci-dessus est lu et adopté.

(Signé)

P.-S. MURPHY.
PAUL DECazes.

L'honorable M. L.-R. Masson, secondé par l'honorable juge Jetté, propose la motion qui suit :

"Attendu que, le 23 septembre 1890, ce Comité a approuvé la recommandation de l'un de ses sous-comités se prononçant en faveur de la nomination d'un inspecteur général des écoles, dont le devoir serait spécialement, sous la direction du Surintendant, de surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et de remplir toutes les autres fonctions qui pourraient lui être attribuées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ou le Surintendant.

"Attendu qu'il est à propos de donner suite au plus tôt à cette résolution renouvelée à la séance du 25 septembre 1890 :

"Il est résolu que son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil soit prié de donner son assentiment à la nomination d'un inspecteur général des écoles dont les devoirs seront, entre autres, sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique, de surveiller et contrôler le travail des inspecteurs d'écoles, et, par des visites et inspections aussi souvent répétées que l'exigera le service, de s'assurer s'il y a uniformité d'appréciation dans les rapports que les inspecteurs ont à faire des écoles sous leur surveillance."

Cette motion est adoptée sur la division suivante :

Pour : Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr